

Jean BELLEMIN-NOEL*

PREMIER COUP D'ŒIL SUR LA DETTE

Je dois d'abord dire ma surprise quand j'ai découvert l'étymologie du *debere* latin, et donc de *debita*, les choses dues, d'où vient notre dette. Ce verbe est la contraction d'un primitif **de-habere*, ce qui n'était pas difficile à établir, mais je commettais l'erreur d'y entendre quelque chose comme « dés-avoir », donc « être privé, en manque de quelque chose », alors que le préfixe lorgne vers une autre source : conservant sa valeur essentielle, « *de* » invite à entendre qu'il s'agit en fait d'« avoir » (*habere*) quelque chose qui a été « enlevé à » quelqu'un.

En somme, je croyais en toute naïveté que ma dette était ce que j'avais emprunté et je découvre que ce serait plutôt, en tout cas à l'origine, ce qui fait actuellement défaut à mon prêteur. L'accent du mot lors de sa formation ne portait pas sur celui qui doit, le débiteur, mais sur celui à qui on a pris, qu'il vaudrait mieux dans ces conditions nommer le *débité*. Dans son principe, donc, ma dette n'est pas l'effet d'un plus chez moi, c'est l'effet d'un moins chez l'autre. Elle ne va pas d'un futur restituteur à un prêteur plus ou moins volontaire, elle va d'un dépouillé lui aussi plus ou moins volontaire à un endetté dont le rôle semble ipso facto être réduit.

A vrai dire, observée d'un œil un tant soit peu critique, la vie quotidienne aurait pu me le dire avant cette rapide enquête lexicographique. Pour le commun des mortels, celui qui est au cœur du mécanisme baptisé *emprunt*, ce n'est pas comme on pourrait s'y attendre en écoutant les mots le *débiteur* ou l'*endetté*, c'est le prêteur. Ce n'est pas, et il y a tout de même là un paradoxe, l'utilisateur du bien emprunté, c'est celui qui paraît s'être privé pour lui rendre service. La logique ne voudrait-elle pas que si le premier a contracté un emprunt, c'était pour l'utiliser en le transformant en quelque chose d'utile, alors que le prêteur apparemment ne faisait rien de ce disponible qu'il possédait — on dit avec raison qu'il avait des « disponibilités » ? Et pourtant, dans le circuit des échanges entre prêteur et emprunteur, chacun sait et constate tous les jours que le personnage prévalent est

non pas celui d'où émane la demande, mais celui qui propose l'offre, autrement dit... le banquier.

Ainsi, dans le domaine économique, tout se passe comme si l'argent en transit — simplifions en référant à l'argent comme archétype de toute dette —, comme si l'argent qui change de main n'appartenait pas vraiment à celui qui l'a emprunté sous peine d'intérêts : il reste pour ainsi dire propriété du bailleur de fonds, de la banque créancière. De sorte que quand je dis « ma dette » en pensant qu'il s'agit de la somme dont je dispose, je parle en réalité du « prêt » de celui qui n'en dispose plus. À croire que la banque, qui devrait avoir disparu de la scène, continue à utiliser « son » argent pour faire ce que moi j'en fais en croyant le faire en mon nom et à mon gré.

Les usages de la finance et éminemment de la Bourse le disent : quand j'emprunte, ce qui compte est d'abord le fait que la banque investit, ensuite la somme qu'elle a investie en comptant sur moi pour la récupérer avec bénéfice. Autrement dit, loin d'être dépouillée par le « *de* » qui semblait proclamer une soustraction, la banque a placé ses disponibilités à un certain taux d'intérêt qui lui reviendra en supplément de la somme rendue. Bien sûr, je devrais retirer un profit de mon usage de cet argent, mais avec les aléas de l'existence, cela n'est pas toujours assuré, tandis que la banque, elle, va sûrement gagner dans l'opération en retrouvant quoi qu'il arrive les intérêts prévus par le contrat qui nous lie¹. Dans l'idéal, les deux parties gagnent ; dans la réalité, nul n'ignore que c'est le créancier-investisseur qui gagne à tout coup².

Une objection se présente d'emblée : en prenant l'exemple de la dette d'argent ou de biens assimilés, nous avons peu à peu restreint la question de la dette à un de ses aspects : celui de l'emprunt. Or, il existe des dettes qui ne sont pas la suite d'un emprunt, c'est-à-dire la contrepartie d'un contrat souscrit par un créancier auprès d'un prêteur patenté. Il existe des dettes pour lesquelles il n'y a pas eu d'emprunt préalable. Des dettes où je « dois » (et par définition dois rendre un jour ou l'autre)

¹ - Du moins en va-t-il ainsi actuellement. À l'origine, avant que les prêteurs n'assurent leurs prêts (c'est le rôle de la Lloyd), la prise d'intérêts était légitimée par le risque réel de ne pas récupérer son prêt. Le modèle canonique était celui (à Venise, par exemple) des affréteurs de navires : en cas de naufrage, l'emprunteur perdait sa cargaison, et le prêteur perdait son bâtiment avec l'avance faite à un homme ruiné — d'où le système des hypothèques placées sur des biens « immeubles », moins exposés. De nos jours, on sait que les premiers remboursements d'un emprunt sont affectés au paiement des intérêts, de sorte que le bénéfice de la banque est par avance sauvegardé dans la mesure du possible.

² - N'oublions tout de même pas que « devoir » a une troisième acception majeure : « Demain, il doit faire beau », dans laquelle l'obligation escomptée se colore de doute.

quelque chose alors que je n'ai sollicité aucun prêt. L'exemple massif est la vie, que je « dois » à des êtres humains à qui je n'ai rien demandé. Est-ce que dans « Je dois la vie à mes parents » et dans « Je dois mille euros à la banque », le *je dois* a la même valeur et finalement la même signification ?

À première vue, nous sommes passés de la dimension réaliste de la langue (dans le monde actuel, c'est surtout quand il est question d'argent que l'on est dans le réel) à un usage sinon métaphorique à proprement parler, tout au moins dérivé du même verbe avec une valeur plus générale : « avoir à rendre » est maintenant « être redevable » — de réalités abstraites et non plus matérielles. Le glissement s'est opéré grâce à la notion d'« avoir reçu », où l'on retrouve notre *de-habere* du début puisque l'on reçoit toujours « de » quelqu'un.

Apparemment, la toute première dette que chaque être humain contracte est cette vie qu'il « tient de » (*habet de*) ses géniteurs. Or, cette dette-là n'a rien à voir avec un emprunt puisqu'elle n'a pas été sollicitée et qu'elle est en toute rigueur impossible à rembourser. En fait, elle n'a même à l'être : il ne s'agissait pas d'un prêt, mais d'un don. Un don à fonds perdu. Le seul, à y bien réfléchir, qui mérite d'être qualifié de *capital*³ puisqu'il y va de notre tête et que c'est pour chaque être vivant un commencement absolu.

Voilà le point où le verbe « devoir » rencontre sa version substantivée et où la dette se différencie du ou des *devoir(s)*, c'est-à-dire de tout ce dont on est redevable et que l'on a théoriquement obligation de rendre. À qui ? A la société, de l'échelle de la famille nucléaire jusqu'à celle de l'humanité. Autrement dit à la morale, des Dix Commandements du catéchisme jusqu'à l'impératif catégorique de Kant.

La particularité du devoir est qu'il est une forme. « Tu dois parce que tu dois », inexorablement et universellement, dit le philosophe. Le contenu peut changer selon les lieux et les temps, mais non le sentiment d'une contrainte liée à notre statut d'êtres vivants inscrits, ou du moins insérés, dans une communauté conditionnant notre survie, et dotés de la faculté de penser qui seule permet d'être libre puisque l'animal suit simplement sa nature au sein de la nature. Il est remarquable que seule l'existence nous est donnée sans contrepartie, sans dette à rembourser, tandis que tous les autres devoirs comportent l'obligation de rendre : mes parents m'ont élevé enfant, je les entretiendrai vieillissants ; l'Etat s'est

³ - « Capital », en rapport avec la tête, *caput*, est ce qui vient en premier et/ou ce qui importe le plus. Voilà comment « le capital » a pris le relais du « principal » naguère opposé à « l'intérêt », lui-même tenu jadis pour un simple supplément.

occupé de mon éducation, permet mon activité, maintient mon environnement, donc je paie des impôts, etc.

En droit, puisqu'il n'y a pas eu contrat préalable et que je n'ai rien emprunté, je ne *dois* rien à ceux qui je *dois* la vie. En fait, du simple fait que je leur en suis redevable — mot piégé qui piège —, il convient sans que nous l'ayons convenu, par suite d'une obligation dite morale, que je manifeste de la reconnaissance à ces êtres qui m'ont fait un cadeau qu'ils considéreraient, fût-ce sans en avoir conscience, comme un prêt. Ma commune me prête ses routes et son service d'éboueurs, il est juste selon la loi, il est légal que je paie des impôts locaux. Ma mère m'a mis au monde dans la douleur, quelque chose me porte à lui montrer une tendresse qui sans être ni rétribution ni même consolation lui fait savoir que je la remercie de son cadeau, que je suis sensible à sa joie d'avoir souffert pour être mère. La loi n'a rien à voir là-dedans : une dette d'amour en quelque sorte rémunère un don d'amour.

Si toutefois l'on regarde de près cette situation canonique, la future mère a donné son amour à quelqu'un qui est devenu mon géniteur, puis ce don s'est transformé à ma naissance en un prêt qui pèse sur mes épaules, au titre de « bénéficiaire » (malgré lui mais déclaré) de cette opération. En tant que bénéficiaire en second d'une infinité de plaisirs possibles, l'enfant paie pour le bénéficiaire en premier d'un possible plaisir unique..., quel mathématicien en établira l'équation ? Je paie « pour » signifie « en remerciement de », mais aussi « à la place de ». A défaut de *rendre* des biens, je *rends* grâce — le verbe, on le voit, ne change pas. Celui que je reconnais pour père parce qu'il m'a reconnu pour son enfant, je lui *dois* de la reconnaissance même si je ne lui ai pas signé une reconnaissance de dette. En outre — ou en premier lieu ? —, je lui *dois* en partie ce que je suis, comment cela peut-il être payé ? Je lui dois mon identité, que puis-je lui rendre ? Et même : qui est *je*, dans ces conditions, si l'endetté est comme une partie du prêteur et donc en partie le supposé prêteur ? Me serais-je pour partie donné la vie à moi-même ?

En passant de la dette-emprunt à la dette-reconnaissance, nous sommes entrés subrepticement dans un autre monde. De l'explicite dans l'implicite en même temps que du palpable dans l'immatériel et de l'économique dans l'affectif, le geste de *reconnaître* rouvre et renouvelle nos questions.

Repartons de la vie. Je ne rembourserai jamais cette dette-là. Tout d'abord sur le plan du droit : au mieux, je verserai une part de vie dans l'escarcelle de l'humanité en ayant à mon tour un, voire plusieurs enfants. Je m'inscrirai dans une lignée, matérialisée d'abord par la transmission des gènes que symbolisent les noms de

famille, ensuite dans les héritages de biens ; j'assurerai ainsi un avenir, une permanence de l'espèce. Tout cela relève de la simple justice, comme si une balance permettait d'en mesurer les équivalences.

Mais il y a un autre espace de vie où il n'est plus question de balance ni de peser parce que *devoir* et *dette* entrent pour ainsi dire en conflit. Non seulement, on l'a vu, il est de mon devoir moral de m'acquitter de ma dette vis-à-vis de mes parents en m'occupant de leur vie quand ils n'en seront plus très capables eux-mêmes — c'est à proprement parler pour moi un *devoir* —, mais un obscur sentiment de *dette* affleure quelquefois à ma conscience : celui d'une dette d'amour que je m'épuise à payer sans jamais y arriver, ce qui peut m'emplir d'angoisse.

Là, aux yeux de mon inconscient, quand je parle de dette, ce n'est plus du prêt ou du don de la vie par mes géniteurs qu'il est question, c'est d'un jeu des affections où plus rien n'est simple. Car dès qu'on passe en quelque sorte sous la barre de la conscience, l'ambivalence règne et les attachements se clivent. Pour simplifier, tantôt j'aime, tantôt je hais la même personne. Lorsqu'elle est d'amour, la dette semble se payer de façon assez simple en monnaie de tendresse, mais lorsqu'elle est de haine... ? Justement, dans le cas le plus courant (dit « normal »), on ne la rembourse pas : à vulgairement parler, « on ne se paie pas sur la bête », on ne « leur fait pas payer » les ineffaçables mauvais traitements dont on a l'obscur certitude d'avoir été victime. Si bien que celui qui paie en définitive, c'est *je*, mais il paie à *moi*, et il paie en angoisse, en souffrance, en autopunition, en masochisme... Qu'en est-il alors d'une dette enroulée sur elle-même, où prêteur et créancier sont en toute rigueur indiscernables ?

Demeurons encore un instant sur cet étrange cas de figure. En réalité, dans cette situation, ce que je crois avoir « à moi », c'est une part d'eux qui survit en moi, une part dont je sens que je ne me débarrasserai jamais. Eux n'ont rien perdu, et donc ils ne sont pas frustrés et n'ont pas à se sentir frustrés ; autrement dit, ils ne sont pas ceux à qui je dois quelque chose. Mais moi non plus je ne suis pas frustré, puisque, à la lettre, je ne suis pas en dette vis-à-vis d'eux. Il y a pourtant au fond du sujet que je suis une dette incrustée qui ne se *désincruste* pas quoi que je fasse. Parce que ce ne sont plus eux qui sont en cause hors de ma personne, mais deux instances à l'intérieur de mon inconscient : provenant d'eux, hérité d'eux un « moi » qui prétend gérer l'existence de *je*, et un autre « moi » qui cherche à assurer l'autonomie de ce même *je*. En termes freudiens, on parle là de Surmoi et ici de Moi. Dominant ma vie en intervenant dans tous les secteurs éthiques de mon comportement quotidien, le Surmoi empoisonne mon Moi, et c'est vis-à-vis de lui que le Moi se sent en dette permanente. La menace de la névrose pèse de tout son

poids tant que je n'ai pas la ferme intuition d'avoir acquis une suffisante autonomie —, pour parodier Winnicott, tant que ne je ne suis pas à mes yeux un *good enough myself*.

Une part de ma subjectivité est dès le départ et, semble-t-il pour toujours, occupée par des parents-banquiers à qui je crois devoir une dette (d'amour) d'un montant astronomique, littéralement irremboursable, et une autre part de la même subjectivité s'évertue à chercher le moyen de leur complaire pour qu'ils n'exercent pas des représailles trop lourdes parce qu'ils se sentiraient mal remboursés, parce qu'ils ne recevraient jamais assez de tendresse de ma part. En sorte que, me sentant moi-même condamné à ne jamais rendre en retour tout l'amour que je dois, à mes yeux être redevable revient très vite à « être coupable ».

Nous voilà maintenant passés de la dette-redevance à une ultime forme de dette, la *dette-culpabilité*. Sombre découverte, presque désespérante, mais qui permet de comprendre une expression comme : « Au bout de vingt ans de prison, cet homme a payé sa dette à la société ». Comme si les années d'enfermement pénible avaient le pouvoir d'effacer les dégâts commis lors d'un crime. La balance de la Justice a pesé le méfait, la société se juge remboursée comme si un certain équilibre avait été retrouvé.

Le problème de notre psychisme est que les choses n'y sont pas aussi sereinement tranchées, car on ne sort guère de cette prison-là. Tout ce qu'on peut espérer, c'est de s'en accommoder sans être empêché de vivre, c'est-à-dire, nous rappelle Freud, capable sans trop de mal de travailler et de jouir.

Pour ne pas sombrer dans la mélancolie, il ne reste qu'à évoquer Socrate agonisant qui, tout en se sachant injustement condamné à mort, accepte le verdict des juges et trouve encore le moyen — la grandeur — de rappeler à l'ami qui l'assiste : « N'oublie pas que nous devons un coq à Asclépios... »⁴. Quelle leçon !

⁴ - On sait que ce dieu — Esculape à Rome — était censé délivrer les humains d'une part de leurs souffrances, physiques quelquefois mais à tout le moins toujours présentes au moment où l'âme immortelle (selon Socrate) se sépare du corps.